

# Département de la Drôme

## Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 18 octobre 2024

### PROCES VERBAL COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 17 octobre 2024 à 20h30

Nombre de Conseillers  
En exercice **15**  
Présents **11**  
Votants **11**

*Date de la convocation du Conseil Municipal* : 10 octobre 2024

*Date d'affichage du procès-verbal* : 21 octobre 2024

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le dix-sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BELLIER François, Maire.

*Présents* : **MM. Rachel BELLIER BRESSON - Alexandre BERGER - François COAT - Michel DOBEL - Philippe DOUVRE - Michel GRANDOUILLE - Daniel MANSON - Rainier MOUTOT - William ROUX - Mireille VIGNARD**

*Excusés* : **M. Sandrine BADON - Hélène BARBIER - Stéphanie MOULIN - Cécile RAFFIN**

*Secrétaire de séance* : **Mme. Rachel BELLIER BRESSON**

---ooOoo---

Monsieur le Maire ouvre la séance constate que le quorum est atteint et l'assemblée désigne comme secrétaire de séance **Mme. Rachel BELLIER BRESSON**

➤ **Approbation du compte-rendu du 12 septembre 2024 :**

Présentation et approbation du procès-verbal compte rendu de la séance du 12 septembre 2024.

➤ **Espace de Vie Sociale :**

Le représentant de la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme a été contraint de reporter la réunion, prévue ce jour, en raison des intempéries. Ce sujet sera abordé lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

➤ **Décision Modificative du Budget n° 3 :**

Les crédits ouverts sur le compte « 2116-11 – Cimetière » du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants. De ce fait il est nécessaire de procéder à une régularisation comptable pour prendre en compte le paiement de la rénovation du monument aux morts.

**Adopté** : une délibération sera prise.

➤ **Valence Romans Agglo : modification des statuts :**

Lors de la Conférence des Maires du 25 septembre dernier, a été présenté le projet de modifications des statuts de Valence Romans Agglo portant notamment :

- Ajout de la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » aux compétences exercées à titre supplémentaires ;

- Suppression de la compétence facultative « Voirie- Mobilier urbain » ;

- Ajout de la compétence facultative « Prise en charge et versement de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours » ;

- Nouvelle rédaction de la compétence facultative France Services

La délibération relative à ces modifications statutaires a été présentée au Conseil communautaire du 9 octobre puis notifiée à l'ensemble des communes membres pour délibération des conseils municipaux.

Afin que les nouvelles compétences soient effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2025, **il est demandé à l'ensemble des communes de délibérer avant le 10 décembre.**

**Adopté** : une délibération sera prise.

➤ **Questions diverses :**

➤ **Emploi agent technique :** Il est suggéré au conseil municipal de changer le temps de travail à temps partiel en temps complet à partir du 1er janvier 2025 de l'agent technique actuel. Cette modification du temps de travail est approuvée par le conseil municipal.

➤ **Téléphonie mairie et bâtiments communaux :** Monsieur François COAT expose les abonnements téléphoniques déjà en place (3 abonnements Orange comprenant trois contrats distincts, 1 téléphone portable). La consultation de 4 entreprises est présentée pour regrouper la téléphonie sur tous les sites avec l'installation de la fibre : Salle des fêtes, troquet, salle polyvalente, le 26, école, la mairie avec une liaison filaire existante. Le conseil municipal est d'accord sur le principe qui sera ajusté en fonction des entreprises dont l'offre est la mieux disante.

➤ **50 ans du Regroupement Pédagogique Intercommunal :** Choix d'une date à établir en concertation avec les maires voisins.

➤ **Inauguration de la Mairie :** rappel de la date : le samedi 26 octobre à 11h00

➤ **AGEDI, résiliation du service « Délégué à la Protection des Données (RGPD) :**

Le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection de personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données impose un certain nombre d'obligations aux collectivités territoriales, notamment celle de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO).

La commune avait confié à AGEDI cette mission qui avait désigné un DPO.

La législation et le nombre d'adhérents évoluant, AGEDI a pris la décision d'arrêter cette mission au 31 décembre 2024.

La commune doit procéder à la désignation du nouveau Délégué à la Protection des Données. Ce point demeure en suspens

➤ **Travaux 2025 :** à prévoir pour solliciter les subventions.

➤ **Compétence « eau assainissement » :** Fin du transfert obligatoire de la compétence eau en 2026 : à réfléchir pour la commune...

➤ **11 novembre :** rendez-vous sur la place de l'église à 11h pour se rendre au monument aux morts, cérémonie suivie par le verre de l'amitié à la salle des fêtes.

➤ **Rallye Monte-Carlo historique :** sera organisé du 29 janvier 2025 au 5 février 2025. Un avis est demandé sur une épreuve qui pourrait se dérouler le lundi 3 février 2025 sur la commune. La municipalité va entrer en contact avec l'organisateur.

**Prochain conseil Municipal est prévu le 14 novembre 2024 à 20h30**

Fin de séance à 22 h35